ORDRE PRÉPARATOIRE :

L'ordre préparatoire est principalement utilisé en prévision de déplacement d'un groupe ou d'une colonne. On retrouve son organisation dans le tableau suivant :

Р	Personnel du détachement	Nombre d'officiers, sous-officiers et hommes du rang (X/Y/Z) La liste nominative des affectations par engin peut être lue
A	Armement	Véhicules et matériels du détachement
т	Tenue	Vérification de la tenue de feu complète et/ou tenue spécialisée et/ou des paquetages, couchages, etc.
R	Radio	Vérification des postes mobiles. Affectations nominatives des portatifs, chargeurs et batteries. Communications à utiliser
A	Alimentation	Rations, boissons, carburants et ingrédients suppl. éventuels. Prévoir une autonomie de 24h pour le détachement
С	Commandement	Chef de détachement, adjoint, chefs d'agrès, chefs d'équipe
D	Déroulement prévu	Phase essentielles et durée prévisible de la mission
R	Rendez-vous	Heure et lieu de RDV des véhicules constituant le détachement

ORDRE DE MOUVEMENT :

Cet ordre permet un passage de consignes à l'ensemble des chefs d'agrès avant le départ :

D	Destination	Orientation pour rejoindre un endroit
P	Point à atteindre	Point précis ou le groupe devra s'arrêter
I	Itinéraire à suivre	Déroulement géographique du déplacement du détachement
F	Formation du groupe	Ordre de marche / Intervalles / Vitesse / Signification Communications à veiller

ORDRES PRÉPARATOIRE ET DE MOUVEMENT

PRINCIPES D'ENGAGEMENT :

> Lors des déplacements d'un groupe ou d'une colonne :

Ш	groupe ou la colonne effectue un transit de nuit, seuls les avertisseurs lumineux du premier et dernier engin peuvent être activés (notamment sur autoroute).
	Les règles du code de la route sont respectées, l'usage des avertisseurs sonores ne se fait qu'en cas de nécessité afin de faciliter le passage des engins.
	Les feux de croisement des véhicules sont obligatoirement allumés.
	Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour l'ensemble des personnels, à toutes les places pourvues
	La tenue doit être adaptée en fonction du temps de transit et des conditions météorologiques.
	Lors des transits importants, respecter des pauses afin de permettre une rotation des conducteurs si nécessaire.
	Pour tous les transits supérieurs à 3 heures il est nécessaire de prévoir un temps de repos ou de reconditionnement avant l'engagement opérationnel de la colonne ou du groupe.
	> Lors de l'engagement opérationnel :
	Une fois les moyens arrivés sur les lieux d'intervention, les avertisseurs lumineux sont maintenus en permanence allumés.
	La vitesse est adaptée au type du véhicule et à la configuration du terrain. Le conducteur s'attache à respecter les règles de prudence de conduite.
	Les règles de guidage et de franchissement doivent être respectées afin d'éviter tout incident ou accident.
	> Le guidage s'effectue face à l'engin :
	Lors de tout mouvement isolé ou la manœuvre peut être délicate.
	Tour à tour lors de groupe constitué.